

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Vendeville

Vu, le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur Jean-Marc DEMADRILLE – 25 rue de Seclin 59175 VENDEVILLE en date du 25 mars 2024.

Vu la demande de stationnement d'un camion de déménagement le samedi 30 mars 2024 de 9h00 à 20h00 devant chez Monsieur DEMADRILLE, 25 rue de Seclin 59175 VENDEVILLE.

ARRÊTE

N° 020 – 2024 – 03 – 26

- ARTICLE 1^{er} : Un camion de déménagement est **autorisé à stationner le samedi 30 mars 2024 de 9h00 à 20h00 devant le 25 rue de Seclin 59175 Vendeville.**
- ARTICLE 2 : Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant le 25 rue de Seclin à Vendeville le samedi 30 mars 2024.
- ARTICLE 3 : Monsieur Jean-Marc DEMADRILLE sera tenu de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.
- ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Marc DEMADRILLE sera tenu responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement du camion de déménagement.
- ARTICLE 5 : Monsieur Jean-Marc DEMADRILLE procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.
- ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à : Monsieur Jean-Marc DEMADRILLE, Monsieur le Commissaire de la Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 26 mars 2024

 Le Maire

Ludovic PROISY